Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles

Guide de mise en œuvre 2210

Norme 2210 – Objectifs de la mission

Les objectifs doivent être précisés pour chaque mission.

Normes applicables au 1er janvier 2017

Préalables

La Norme 2210 indique clairement que les auditeurs internes doivent définir des objectifs dans le cadre de la planification de chaque mission. Ils le sont généralement à partir des risques clés identifiés à propos du domaine ou du processus audité.

Les auditeurs internes démarrent l'identification des objectifs de la mission en analysant les considérations relatives à la planification (cf. Guide de mise en œuvre 2201) et le plan annuel d'audit interne afin de se faire une idée globale du bien-fondé de la mission et des objectifs que l'organisation souhaite atteindre. Les auditeurs internes peuvent commencer par prendre connaissance de la mission, de la vision, des objectifs à court et long termes, ainsi que des règles et procédures de l'organisation et les relier au domaine ou au processus audité. En outre, il est important que les auditeurs internes aient une compréhension précise de la stratégie, de la mission et des objectifs du domaine ou du processus concerné, ainsi que de ses flux entrants et sortants.

Avant de définir les objectifs de la mission, les auditeurs internes pourront déterminer si une évaluation des risques a été réalisée pendant la phase de planification de la mission et

chercheront à connaître les risques de l'organisation et du domaine ou processus audité. Par ailleurs, il est essentiel de comprendre les attentes des parties prenantes, notamment celles de la direction générale et du Conseil.

Eléments à prendre en compte pour la mise en œuvre

Les auditeurs internes peuvent formuler les objectifs préliminaires des missions grâce à une analyse du plan annuel d'audit interne, des résultats de missions antérieures, au moyen de discussions avec les parties prenantes et en prenant en compte la mission, la vision, et les objectifs du domaine ou processus audité. Les objectifs préliminaires sont précisés au moyen d'évaluations des risques pour couvrir la gouvernance, le management des risques et les dispositifs de contrôle du domaine ou processus audité. Les objectifs de la mission explicitent ce que les auditeurs internes souhaitent réaliser et déterminent le périmètre d'intervention de la mission (cf. Guide de mise en œuvre 2220).

Les objectifs de la mission aident les auditeurs internes à définir les procédures à mettre en œuvre. Ils aident également les auditeurs internes à prioriser les évaluations de risques et de contrôles relatifs aux processus et aux systèmes pendant la mission. Les évaluations de risques et de contrôles permettent de donner une assurance quant à l'adéquation de la conception, la mise en œuvre effective, la conformité, l'efficience, la précision et au *reporting* des dispositifs de contrôle.

Il est essentiel que les auditeurs internes établissent des objectifs clairs, concis et reliés à l'évaluation des risques. Souvent, lorsqu'ils définissent les objectifs correspondant aux risques et aux dispositifs de contrôle, les auditeurs internes s'inspirent des bonnes pratiques et de cadres de référence, comme ceux du COSO - *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* ou de la norme ISO 31000.

Pendant la planification de la mission, les auditeurs internes auront intérêt à élaborer une note de planification documentant les objectifs, le périmètre d'intervention, l'évaluation des risques et les activités prioritaires à vérifier. La note de planification est un document important pour la communication des objectifs et du périmètre de la mission, et pour donner le contexte de l'intervention à l'équipe d'audit.

Le Guide de mise en œuvre 2300 – Réalisation de la mission – donne des indications complémentaires sur la manière d'atteindre les objectifs.

Eléments à prendre en compte pour démontrer la conformité

Les documents permettant de démontrer la conformité avec la Norme 2210 incluent la note de planification reprenant les objectifs de la mission, ainsi que le programme de travail approuvé de la mission. Les objectifs de la mission devraient être explicités dans la communication finale de la mission.

D'autres documents permettent de rendre compte de la conformité comme les pièces justificatives de la mission (procès-verbaux ou notes de discussions issues d'interactions avec les parties prenantes). Ces documents permettent d'illustrer la façon dont les objectifs de la mission ont été établis. En outre, les règles et procédures de l'audit interne, décrivant les étapes à suivre pendant la mission, contribuent à démontrer la conformité avec la Norme 2210.

À propos de l'IIA

Porte-parole mondial de la profession d'audit interne, the Institute of Internal Auditors (IIA) est une autorité reconnue et un leader incontesté dans la formation et la formulation de normes, de lignes directrices et de certifications. Fondé en 1941, l'IIA compte actuellement quelque 180 000 membres dans plus de 170 pays et territoires. Son siège se situe à Lake Mary (Floride) aux États-Unis. Plus d'informations sont disponibles sur le site www.globaliia.org ou www.theiia.org.

À propos des Lignes directrices de mise en œuvre

Les lignes directrices de mise en œuvre font partie intégrante du Cadre de référence international des pratiques professionnelles (CRIPP) et proposent des recommandations supplémentaires (facultatives) pour la réalisation des activités d'audit interne. Elles sont conçues pour accompagner les activités d'audit interne et aider les auditeurs internes à se conformer plus facilement aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (les *Normes*).

Les Lignes directrices de mise en œuvre aident les auditeurs internes à appliquer les Normes. Elles fournissent collectivement à l'audit interne une approche, des méthodologies et des considérations, mais ne précisent pas les processus et les procédures détaillées.

Pour de plus amples informations sur les documents de référence proposés par l'Institute, vous pouvez consulter notre site Web, www.globaliia.org/standards-guidance ou www.theiia.org/guidance ou www.ifaci.com.

Avertissement

L'IIA publie ce document à titre informatif et pédagogique. Cette ligne directrice n'a pas vocation à apporter de réponses définitives à des cas précis, et doit uniquement servir de guide. L'IIA vous recommande de toujours solliciter un expert indépendant pour avoir un avis dans chaque situation. L'Institut dégage sa responsabilité pour les cas où des lecteurs se fieraient exclusivement à ce guide.

Copyright

Le copyright est détenu par l'IIA et par l'IFACI pour sa version française. Pour l'autorisation de reproduction, veuillez contacter l'IIA à l'adresse guidance@theiia.org ou l'IFACI à l'adresse recherche@ifaci.com.